

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

JURISPRUDENCE

Le locataire d'une usine souscrit un bail aux termes duquel les améliorations par lui faites doivent rester acquises au propriétaire à la fin du bail sans indemnité ; il introduit dans l'usine certaines améliorations ; il ajoute, notamment, des organes neufs aux métiers du propriétaire, organes qu'il peut enlever sans détérioration pour les utiliser ailleurs en les remplaçant par les anciens qu'il a conservés ; un incendie détruit l'usine ; qui doit payer l'indemnité équivalente à la valeur des améliorations ? Est-ce la Compagnie d'assurance du locataire qui a fait les améliorations ; est-ce la Compagnie du propriétaire à qui, plus tard, devaient profiter ces améliorations ?

La Jurisprudence a décidé que jusqu'à la résiliation du bail le locataire est propriétaire des améliorations, surtout si ces améliorations, comme dans l'espèce, pouvaient disparaître du fait du locataire sans causer un préjudice au propriétaire de l'usine ; en conséquence, c'est le locataire qui souffre le préjudice, c'est lui qui doit être indemnisé par sa Compagnie d'assurance.

C'est dans ce sens que la Cour de Grenoble a rendu l'arrêt suivant :

« Attendu que le 10 octobre 1893 un incendie détruisit l'usine que B... occupait en qualité de locataire à Voiron et qui appartenait à J... ; que B... s'était assuré à la Compagnie *le Phénix* par une police du 19 juin 1891 et par un avenant du 14 septembre 1893 pour le matériel lui appartenant qu'il avait placé dans cette usine ; qu'à la suite d'une expertise, close le 6 décembre 1893, le chiffre de ce matériel fut fixé à 49.946 fr. 80, et que B... déclara accepter le règlement comme une juste évaluation des objets visés par les experts, mais faire les réserves les plus expresses contre la Compagnie *le Phénix* en ce qui concerne les améliorations et transformations par lui faites au matériel de l'usine ; — attendu que la Compagnie *le Phénix* résiste à l'action intentée contre elle de ce chef par B... ; qu'elle soutient que, comme il avait été stipulé par l'article 11 du bail du 4 avril 1891, les améliorations que B... aurait faites dans l'usine resteraient acquises à la fin du bail au propriétaire sans indemnité ; l'incendie ayant amené la résiliation du bail, J... est devenu *ipso facto* propriétaire du matériel amélioré, qu'il a dû en être indemnisé par la Compagnie *la Mutuelle*, de Rouen, qui l'avait assuré, et que B... ne peut, à son tour, demander une seconde indemnité pour ces mêmes objets ; — mais attendu que, lors de l'incendie qui a détruit ces objets, B... en était incontestablement propriétaire, qu'il aurait pu, au cours du bail et jusqu'au moment du sinistre, enlever ce matériel pour le remplacer par l'ancien matériel du propriétaire resté inutilisé ; que, l'incendie survenant, les métiers qu'il avait acquis, les accessoires qu'il avait introduits dans l'usine ont péri à son préjudice et que, quand la résiliation du bail qui a été la conséquence de l'incendie s'est produite, les objets apportés par le locataire de l'usine avaient disparu et n'ont point été un seul instant la propriété de J... etc. »

QUAK-HENRY, avocat.

AVIS

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.

L'HYDRAULIQUE APPLIQUÉE

ÉCOULEMENT DES LIQUIDES DANS LES TUYAUX DE CONDUITE

— SUITE —

Le calcul nous a donné les diamètres des conduites qui correspondent exactement aux conditions imposées, mais en pratique, il faudra choisir les diamètres répondant aux dimensions courantes adoptées dans l'industrie et se rapprochant le plus des résultats calculés.

Nous remplacerons ainsi :

$$\begin{aligned} D_1 &= 0^m 514 \text{ par } 0^m 500, \\ D_2 &= 0^m 460 \text{ par } 0^m 450, \\ D_3 &= 0^m 398 \text{ par } 0^m 400, \\ d_3 &= 0^m 230 \text{ par } 0^m 250. \end{aligned}$$

Il en résultera nécessairement que la vitesse ne sera plus la même dans chaque tronçon, contrairement à l'hypothèse introduite dans nos calculs, en vue de simplifier la solution du problème ; mais nous trouverons facilement les nouvelles vitesses en appliquant, pour chaque diamètre réel, la formule générale :

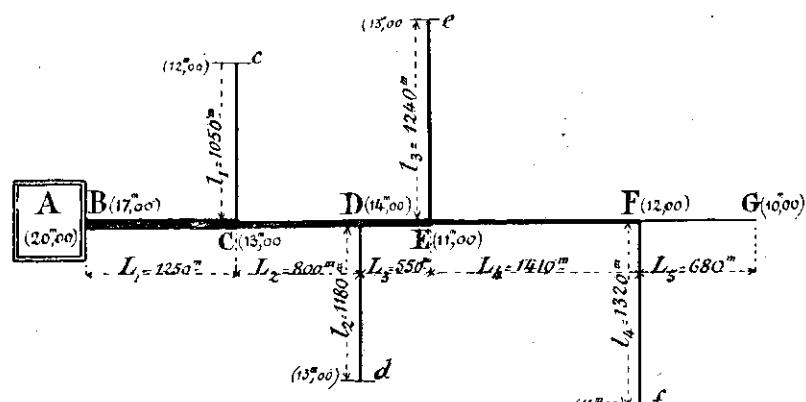
$$U = \frac{4 Q}{\pi D^2}$$

Nous aurons ainsi pour la première vitesse :

$$U_1 = \frac{4 Q_1}{\pi D_1^2} = \frac{20 q}{\pi \times 0,500} = 0^m 509.$$

On obtiendra de même :

$$U_2 = 0^m 503 ; U_3 = 0,478 ; u_3 = 0,408.$$



Nous calculerons maintenant les pertes de charges dans chacun des tronçons du réseau par la formule générale :

$$K_1 = \frac{4 L}{D} \times (aU + bU^2)$$

relative aux résistances de frottement, ainsi que les pertes K_2 et K_3 dues aux contractions et au changement brusque de direction et données respectivement par les formules :

$$K_2 = \frac{U_1^2 + U_2^2 + U_3^2}{4g} \text{ et } K_3 = \frac{3 u_3^2}{2g}$$

Nous obtiendrons ainsi successivement en passant du premier tronçon BC au dernier Ee :

$$\left. \begin{array}{l}
 k_0 = \frac{4 \times 1250}{0,50} \times (a \times 0,509 + b \times \overline{0,509}^2) = 0^m990 \\
 k_1 = \frac{4 \times 800}{0,45} \times (a \times 0,503 + b \times \overline{0,503}^2) = 0^m689 \\
 k_2 = \frac{4 \times 550}{0,40} \times (a \times 0,478 + b \times \overline{0,478}^2) = 0^m488 \\
 k_3 = \frac{4 \times 1240}{0,25} \times (a \times 0,408 + b \times \overline{0,408}^2) = 1^m289 \\
 K_2 = \frac{\overline{0,509}^2 + \overline{0,503}^2 + \overline{0,478}^2}{4g} = 0^m019 \\
 K_3 = \frac{3 \times \overline{0,408}^2}{2g} = 0^m026
 \end{array} \right\}$$

Total des pertes de charge. 3^m501

Ainsi la pression tend à diminuer du fait de la perte de charge qui va croissant depuis l'origine de la conduite jusqu'à l'extrémité du tuyau de dérivation Ee, et cette perte atteint la valeur de 3^m501 à l'extrémité e.

Or on dispose d'une charge effective totale :

$H = h + Z_0 - (h_3 + Z_1) = 3 + 17 - (3 + 13) = 4$ mètres tandis que nous n'utilisons que 3^m501 ; il reste donc encore une charge disponible de :

$$4^m00 - 3^m50 = 0^m50.$$

Il convient d'en profiter pour réduire encore les diamètres des canalisations ; autrement dit, nous avons encore à dépenser un demi-mètre de charge en frottements, dans notre canalisation.

Nous ferons porter cet accroissement de perte de charge sur le tronçon DE en réduisant son diamètre de 0^m400 à 0^m350.

La vitesse augmentera nécessairement et atteindra la valeur 0^m624, de sorte que la perte de charge du fait du frottement sera :

$$k_3 = \frac{4 \times 550}{0,35} \times (a \times 0,624 + b \times \overline{0,624}^2) = 0,919.$$

La perte était seulement de 0,488 auparavant, d'où l'augmentation :

$$0,919 - 0,488 = 0,431.$$

La chute provenant des changements brusques de section, augmentera aussi ; on aura :

$$K_2 = \frac{\overline{0,509}^2 + \overline{0,503}^2 + \overline{0,624}^2}{4g} = 0,023.$$

soit un accroissement de 0,04 qui, joint au précédent, fait un total de 0^m471 absorbant à moins de 0^m03 près le reliquat de charge disponible.

Nous adopterons donc définitivement, comme répondant aux meilleures conditions économiques d'installation, les diamètres :

$$D_1 = 0,500; D_2 = 0,400; D_3 = 0,350; d_3 = 0,250.$$

Poursuivant notre système de sectionnement, nous envisagerons maintenant le tronçon EFf ; celui-ci est choisi de préférence au tronçon EFG, parce que l'extrémité f est à une altitude supérieure, d'une part, et se trouve plus éloignée du réservoir, d'autre part. Il s'en suit que la charge effective correspondant à ce tronçon est moindre, tandis que, vu sa longueur, il est susceptible d'absorber une plus grande perte de charge ; il convient donc de satisfaire d'abord aux exigences plus grandes de ce tronçon ; il sera toujours facile ensuite de remplir les conditions voulues pour l'autre tronçon.

La question se traitera de la même façon que précédemment ; le point E jouera le même rôle que le point B, origine de la première partie et le point f sera tout à fait comparable au point e.

La charge disponible H sera la somme des charges accumulées depuis E jusqu'à f, moins la hauteur piésométrique h_4 qui doit être réservée au point f.

S'il n'y avait pas de pertes de charge entre le niveau de l'eau dans le réservoir et le point E, la charge en ce point serait égale à la différence de leurs cotes, soit :

$$Z_0 - Z_3 = 20 - 11 = 9.$$

Mais la charge est réduite de toutes les pertes dues aux frottements et aux changements de sections depuis le réservoir jusqu'au point considéré ; ces pertes sont, comme nous l'avons vu :

$$K_1 = 0,990 + 0,689 + 0,919 = 2^m598$$

et :

$$K_2 = 0,023$$

d'où :

$$K_1 + K_2 = 2,621 ;$$

la hauteur piésométrique ou charge au point E sera donc :

$$N_3 = 9,00 - 2,621 = 6^m379.$$

De E à f, s'ajoute la charge due à la différence des cotes de ces points qui d'ailleurs est nulle ici, puisque l'on a :

$$Z_3 - z_4 = 11 - 11 = 0.$$

La charge totale en f se réduirait donc à N_3 , mais comme le niveau piésométrique h_4 doit être égal à 3 mètres, hauteur de charge exigée pour l'écoulement de l'eau en f, il ne reste plus qu'une charge disponible :

$$H = 6,379 - 3 = 3^m379.$$

Toutes ces considérations peuvent se résumer dans la formule, qui s'établit immédiatement sans difficulté :

$$H = N_3 + (Z_3 - z_4) - h_4 = N_3 - h_4 = 3,379.$$

(A suivre.)

DYNAMIDOR.

AMÉLIORATION DU QUARTIER DE LA MARTINIÈRE

Le projet d'amélioration du quartier de la Martinière, adopté le 23 février dernier par le Conseil municipal, a subi les formalités de l'enquête d'utilité publique après avoir été approuvé par le Conseil départemental des bâtiments civils.

Parmi les nombreuses déclarations recueillies par le Commissaire enquêteur, déclarations généralement favorables au projet, trois demandes de modifications ont seules présenté quelque intérêt. Les autres propositions étaient plus ou moins étrangères à l'enquête ou n'avaient réellement aucune importance.

Voici quels étaient les principaux changements demandés :

1^o L'élargissement à 12 mètres, au lieu de 10, de la rue Hippolyte-Flandrin, tout au moins dans la partie comprise entre les rues Sergent-Blandan et de la Martinière ;

2^o Le prolongement de la rue Sergent-Blandan jusqu'à la Saône, par la rue de la Vieille ;

3^o Le maintien du marché de la Martinière.

M. le Commissaire enquêteur et M. l'Ingénieur en chef de la Ville sont d'accord pour repousser la première demande ; ils prétendent, en effet, que la nouvelle voie de 14 mètres, projetée entre les places de la Miséricorde et Sathonay, à une très faible distance de la rue Hippolyte-Flandrin et dans une direction presque parallèle à cette rue, suffira amplement à tous les besoins de la circulation et remplacera avantageusement l'élargissement partiel demandé.

Cette argumentation est évidemment admissible, la circulation devant surtout se faire par la nouvelle voie qui s'ouvrira entre les deux places ; nous comprendrions plutôt l'établissement à 16 mètres de largeur de cette future artère si l'opération pouvait se faire sans être trop onéreuse.

Sur le second point, M. le Commissaire enquêteur émet un avis favorable, car il fait remarquer que l'assainissement du quartier

ne saurait être complet sans le redressement et le prolongement, par la rue de la Vieille, de la rue Sergent-Blandan qui formerait ainsi, avec la rue des Capucins, une voie de plus de 800 mètres de longueur.

Tout autre est l'avis de l'Ingénieur en chef de la Ville, M. Ré-sal, qui fait observer que le prolongement de la rue Sergent-Blandan jusqu'à la Saône ne déterminerait pas, pour les masses à bâti, un lotissement préférable à celui obtenu avec le présent projet et qu'il apporterait, par contre, un changement complet dans l'économie dudit projet en substituant au tracé actuel, réalisable en grande partie par voie d'alignements successifs, un nouveau tracé qui obligeraient, comme dans l'ancien projet de 1888, à recourir à de multiples et coûteuses expropriations.

Nous reconnaissions bien volontiers que le prolongement de la rue Sergent-Blandan, jusqu'à la Saône, conduirait à un surcroit de dépenses dont la nécessité ne se fait pas absolument sentir, mais nous protestons vivement contre l'idée de vouloir réaliser le projet par voie d'alignements successifs. C'est une solution bâtarde qui a le grave inconvénient de tout laisser en suspens pendant de longues années, sans apporter aucune amélioration sensible, les transformations ne pouvant produire leur effet tant qu'elles restent inachevées.

On s'en rend bien compte en constatant ce qui se passe pour le cours Vitton : depuis plus de quinze ans, on suit le nouveau tracé d'élargissement au fur et à mesure de la reconstruction des immeubles, et on voit quel piètre résultat a été obtenu ! La chaussée de ce cours reste étroite et les maisons en recullement, coûteusement installées, ne se louent qu'au rabais. Il s'agit pourtant d'une artère où la reconstruction se fait généralement vite, les vieilles mesures étant presque toutes bâties sur des terrains loués, aux hospices, et dont le bail n'est pas renouvelé à expiration.

Si l'on procède suivant le même principe pour le quartier de la Martinière, où les propriétaires d'immeubles possèdent tous leurs terrains, et qui, par ce fait, ne seront pas pressés de démolir leurs anciennes constructions, c'est la réalisation du projet repoussée aux calendes grecques !

Après tout, c'est peut-être ce que désire l'Administration.

Passons maintenant à la troisième proposition ayant trait au maintien du marché de la Martinière.

M. l'Ingénieur en chef fait remarquer qu'il n'est pas question, pour le moment, de supprimer ce marché et que les plans soumis à l'enquête indiquent seulement, d'une façon générale, qu'une portion du sol pourra être ultérieurement réunie aux immeubles contigus (pavillon nord du marché), ou affectée à l'agrandissement de la place de la Martinière (pavillon sud).

La question du marché de la Martinière étant ainsi réservée, la réclamation à ce sujet n'a plus de raison d'être.

En résumé, dit le rapport du Maire, l'enquête d'utilité publique à laquelle il a été procédé n'a donné lieu à aucune observation qui soit de nature à justifier des modifications au projet soumis de nouveau au Conseil municipal.

Le Maire propose donc de maintenir les termes de la délibération de février dernier, et d'autoriser l'Administration à poursuivre l'approbation définitive des alignements et nivelllements projetés.

Nous espérons qu'en adoptant les propositions de M. Gailleton, nos conseillers trancheront dans un sens conforme aux vues que nous nous venons d'exposer la question de réalisation du projet, c'est-à-dire qu'ils décideront de mettre le plus tôt possible à exécution l'amélioration du quartier de la Martinière, sans procéder par voie d'alignements successifs pour les voies à élargir.

SINED.

DÉGRÈVEMENT DES DROITS D'OCTROI SUR LES BOISSONS HYGIÉNIQUES

TAXES DE REMPLACEMENT

M. le Ministre de l'Intérieur a adressé à M. le Préfet du Rhône la dépêche suivante, qui contient la réponse du Gouvernement au projet de taxes directes votées par le Conseil municipal de Lyon pour faire face au dégrèvement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques.

Cette dépêche a été communiquée à la Commission municipale de l'octroi dans sa séance du mardi 4 octobre courant. Nous ne reproduisons de ce document que ce qui intéresse le plus directement nos lecteurs :

Paris, le 23 septembre 1898.

*Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur
à Monsieur le Préfet du Rhône.*

Vous exposez que, par une délibération du 28 juin dernier, le Conseil municipal de Lyon a décidé :

1^o De supprimer la totalité des droits d'octroi sur les vins à partir du 1^{er} janvier 1899 ;

2^o De réduire de 15 à 5 francs par hectolitre, à partir de la même époque, les droits d'octroi sur les bières.

Cette décision aura pour effet de diminuer de 4.766.000 francs les recettes du budget municipal.

Pour remplacer les ressources ainsi supprimées, l'Assemblée municipale propose l'établissement des taxes ci-après :

1^o Taxe sur l'alcool de 100 francs par hectolitre ;

2^o Licences municipales ;

3^o Taxe municipale sur les cercles ;

4^o Taxe complémentaire sur les chiens ;

5^o Taxe de 4 0/0 sur le revenu net de la propriété bâtie ;

6^o Taxe de 5 0/0 sur la valeur locative réelle des locaux d'habitation.

M. le Ministre des Finances à qui j'ai transmis le dossier de l'affaire, fait remarquer que, parmi ces taxes de remplacement, les licences municipales, la taxe complémentaire sur les chiens et la taxe sur la propriété bâtie sont les seules qui appellent quelques observations.

• •

III. — Taxe sur la propriété bâtie.

Cette taxe serait assise sur le revenu net de la propriété bâtie, tel qu'il résulte des évaluations faites par l'Administration des Contributions directes pour l'assiette de la contribution foncière. Le taux en serait fixé à 4 0/0.

Ce taux est le même que celui qui a été adopté par la ville de Paris dans son projet de suppression des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, et sur l'exagération duquel j'ai déjà eu l'occasion de présenter des observations.

S'il est légitime que, dans leurs projets de suppression des droits d'octroi, les Municipalités demandent des ressources à la propriété foncière dont la valeur augmente avec les travaux de voirie et les embellissements des villes, il est toutefois et de l'intérêt du Trésor et de l'intérêt de la propriété elle-même, que les charges spéciales qui lui incomberont de ce chef ne soient pas trop lourdes.

La contribution foncière de la propriété bâtie (principal et centimes additionnels) ressortant déjà au taux de 7 fr. 05 0/0 du revenu net, la taxe municipale proposée porterait les charges de cette nature d'immeuble à 11 fr. 05 0/0, ce qui serait évidemment excessif. Il est donc de toute nécessité qu'à Lyon comme à Paris, l'attention du Conseil municipal soit appelée sur l'exagération du tarif proposé.

Il est vrai que l'adoption d'un taux sensiblement plus modéré pour la taxe de remplacement dont il s'agit, entraîne pour la Ville

l'obligation de faire appel à de nouvelles natures de ressources. Mais dans cet ordre d'idées, mon collègue ne verrait aucun inconvénient à ce que la Municipalité demandât à des centimes additionnels sur les 4 contributions directes les sommes qui lui seraient nécessaires pour combler le déficit qui résulterait des modifications à apporter tant à la taxe sur la propriété bâtie qu'aux deux autres taxes de remplacement dont il a été ci-dessus question.

J'ajoute que ces impositions, qui paraissent nécessitées par le service de la dette, devraient être établies pour toute la durée pendant laquelle les annuités des emprunts ne pourraient être assurées au moyen des revenus ordinaires de la Caisse municipale.

Je vous prie de porter ces observations à la connaissance de la Municipalité.

POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR :
Le Conseiller d'Etat, Directeur,
Signé : MASTIER.

CONCOURS

CONCOURS D'AGENTS-VOYERS

Le lundi 12 décembre, à Lons-le-Saulnier, il sera ouvert en l'hôtel de la préfecture un concours pour l'admission aux emplois d'agent-voyer d'arrondissement, d'agent-voyer cantonal et d'agent-voyer surnuméraire.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture du Jura, ainsi qu'au ministère de l'intérieur (service vicinal), rue Cambacérès, 7, où les candidats domiciliés à Paris peuvent en prendre connaissance tous les jours, de 10 heures à 5 heures, les dimanches et fêtes exceptés.

CLICHY

GROUPE SCOLAIRE

Un concours est ouvert par la municipalité de Clichy, entre tous les architectes français, pour la construction d'un groupe scolaire à Clichy.

Il restera ouvert jusqu'au 15 novembre 1898.

Les dépenses des travaux ne devront pas dépasser 600.000 fr.

Les projets seront exposés dans une des salles de l'hôtel de ville de Clichy, pendant dix jours, à partir du 20 novembre. Le jury sera composé de onze membres, dont trois désignés par la Société centrale des architectes.

L'auteur du projet classé premier recevra une somme de 3000 francs, et sera chargé de l'exécution des travaux, si l'administration municipale, après avoir pris l'avis du jury, le juge à propos. Dans ce cas, le montant de la prime sera déduit de ses honoraires.

Les auteurs des projets classés second et troisième recevront des primes de 2000 et 1000 francs.

LES TRAVAUX PUBLICS EN RÉGIE

Depuis quelques années, un courant agite les grandes Municipalités françaises. Un certain nombre des plus importantes essaient d'introduire, dans les travaux publics, le système de la régie.

L'Etat, non seulement ferme les yeux sur ces tendances, mais semble même les encourager, et l'on voit un peu partout, en France, MM. les ingénieurs des ponts s'ingénier à faire admettre la régie comme système d'exécution de leurs travaux.

Les Municipalités obéissent à un programme politique. Elles s'imaginent qu'en opérant ainsi, elles améliorent le sort des ouvriers, mais elles ne se doutent pas qu'en revanche, si le système était généralisé, elles fermeraient la porte, à tout jamais, aux Sociétés

de production, c'est à-dire à l'application la plus vraie et la plus pratique des forces du prolétariat.

Elles voudraient perpétuer le salariat, comme l'idéal suprême des conditions du travail.

Evidemment, écrit M. Stanislas Ferrand dans le *Bâtiment*, ces théories sont empreintes d'une générosité irréfléchie. Elles caractérisent un élan vers un idéal social singulièrement rapetissé.

La réglementation officielle du travail, l'égalité des salaires, l'embigadement des ouvriers, c'est-à-dire la suppression de toutes les qualités individuelles des hommes et de leur liberté, en seraient les premières conséquences.

Il n'est pas difficile de voir à quelle déchéance industrielle, commerciale et sociale nous conduirait un pareil système, s'il pouvait être généralisé.

Rêver un pays où il n'y aurait plus comme contractants de travaux publics, que des électeurs et des élus, c'est rêver la faveur, l'arbitraire, l'injustice comme règle et contrôle des intérêts de tous.

Le jour où les travaux communaux, départementaux et les travaux de l'Etat seraient mis en régie, la comptabilité rigoureuse deviendrait lettre morte ; la direction effective des chantiers serait supprimée ; les compétences techniques des entrepreneurs méconnues, et l'armée des fonctionnaires de tous ordres, chargés d'embaucher, de diriger les ouvriers, de payer les salaires, d'acheter les matériaux, de les emmagasiner, de les conserver, de les immatriculer, deviendrait formidable.

Nous ployons déjà sous le fardeau des traitements publics. Que deviendraient nos finances, nos budgets, nos contributions, s'il fallait tripler et quadrupler le nombre de nos fonctionnaires ?

Et on devine à quels abus, au point de vue des pratiques de l'embauchage, de la tarification des salaires, de la comptabilité des unités de travail, du choix et de l'achat des matériaux, des conditions de leur livraison, on devine à quels formidables abus nous conduirait le système.

Les tentatives esquissées un peu partout sur notre territoire sont des essais à peine déguisés de socialisme collectiviste révolutionnaire.

Si le principe était bon, pratique, s'il conduisait à l'amélioration du sort des travailleurs, à des économies dans notre budget, en un mot, à un progrès réel, nous serions les premiers à y applaudir. Mais il est bien certain que la mise en régie des travaux publics, en soumettant le travail à une armée de fonctionnaires irresponsables, et à toutes les incertitudes dangereuses de la politique, n'améliorera pas le sort des ouvriers. Elle en fera des salariés administratifs au lieu d'en faire des ouvriers libres ; elle empêchera l'essor des Sociétés de production ; l'établissement à leur compte, comme petits patrons, des travailleurs les plus intelligents ; elle introduira la faveur, au lieu de la libre concurrence, dans les fournitures d'outillages et de matériaux ; elle exposera les budgets publics aux plus dangereuses aventures.

On s'explique que des Municipalités, élues sur un programme politique révolutionnaire, poursuivent de telles chimères.

On le comprend moins de la part des fonctionnaires, qui représentent les intérêts de l'Etat, et de MM. les ingénieurs des ponts.

L'ambition de ces messieurs n'est point sollicitée par des préoccupations politiques. Ils rêvent seulement d'être plus puissants et moins contrôlés qu'ils ne le sont déjà.

Avec le système d'entreprise et d'adjudication, le contrôle des corps élus, si faible qu'il soit, existe encore. Les Commissions discutent les projets, examinent les devis plus ou moins. Les entrepreneurs qui reçoivent des ordres, fournissent des mémoires contrôlables. S'il y a des fautes commises par les directeurs, la responsabilité des ingénieurs est mise en lumière.

Avec la régie, elle disparaît. On ne se trouve plus qu'en pré-

sence de matériaux et de salaires payés, c'est-à-dire de faits accomplis et silencieux.

Evidemment, pour les directeurs techniques et responsables (oh ! si peu !) c'est le rêve.

Mais pour nos finances, quel désastre !

Pour la force industrielle et commerciale de notre pays, quelle chute !

Pour le rendement de nos impôts, quelle dégringolade !

Et pour l'avenir des jeunes Français qui fréquentent les hautes écoles du Gouvernement, si chèrement entretenues, et qui espèrent devenir, à force de travail, des constructeurs, des chefs d'industrie, quelle barrière formidable, mise au travers de leur vie !

Les architectes et les géomètres libres se plaignent déjà, avec raison, de la concurrence des ingénieurs et des voyers administratifs, qui tendent à absorber, grâce à leurs titres, les affaires privées. Ils demandent au Gouvernement d'interdire à ces fonctionnaires, une concurrence abusive.

Que deviendraient-ils, ces modestes artistes, ces artisans de la chaîne et du niveau d'eau, que deviendraient les entrepreneurs, les maîtres compagnons, les chefs d'ateliers, les industriels, tous ces hommes de courage, d'initiative, qui font tant d'honneur au génie français, qui apportent tant d'argent dans nos caisses publiques, qui fournissent une si virile expansion à la prospérité nationale, que deviendraient-ils, le jour où, dans la grande industrie des travaux publics, il n'y aura plus en présence que des corps élus et des salariés ?

Les professionnels commencent à s'agiter devant les dangers qui menacent leurs existences, ils essaient de se grouper, de se défendre. On ne peut qu'applaudir à leurs efforts.

Les collectivistes de 1898 voudraient faire revivre les ateliers nationaux.

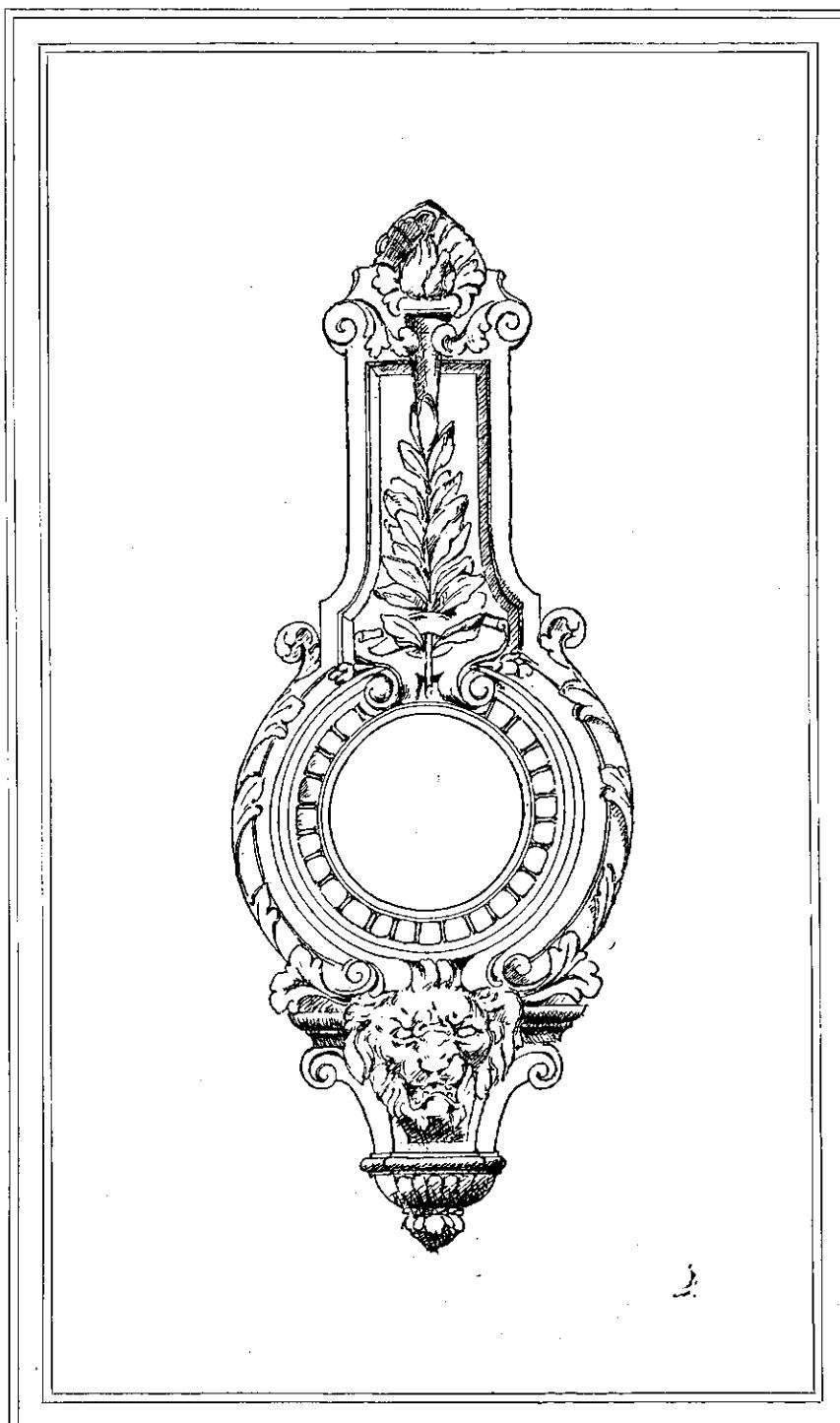
L'expérience les a condamnés.

Nous voulons espérer que la politique habilement sournoise et décevante des internationalistes ne les ressuscitera pas.

Voilà pourquoi notre confrère dénonce la régie, en matière de travaux publics, comme le premier pas sérieux vers le but poursuivi.

Bons Français, qui rêvez le travail libre et la France prospère, prenez garde à vous !

(*L'Immeuble et la Construction dans l'Est.*)



CARTEL

de la Salle des Commissions du Conseil de Préfecture du Rhône.

Architecte, M. GIRARD. — Sculpteur, M. Georges OGER

MM. Billoré, architecte à Amiens, Maillard, architecte à Tourcoing, et Newnham, architecte à Lille. Celui du Sud-Est, MM. Paugoy, Reybaud et Troump, architectes à Marseille.

Le Comité de direction étudie en ce moment la possibilité de former des Sous-Comités dans les autres régions de la France

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Personnel de la Voirie municipale. — Par arrêté municipal en date du 29 septembre 1898, MM. Petit (Fernand-Charles-Théophile), et Bernol (Louis-Jacques) ont été nommés dessinateurs de 5^e classe au service municipal de la Voirie, en remplacement de MM. Chipret, décedé, et Juvanon, démissionnaire.

Société d'assistance fraternelle des architectes français. — L'extension que prend chaque jour cette Société vient de rendre nécessaire la création de deux Sous-Comités dans les départements : à Lille, pour la région du Nord, et à Marseille, pour la région du Sud-Est.

Ges Sous-Comités sont ainsi composés :

Celui du Nord, de

École spéciale d'architecture. — Les examens d'admission à l'école spéciale d'architecture commenceront le 25 octobre courant. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 20 octobre, au siège de l'École, 136, boulevard Montparnasse.

Académie des Beaux-Arts. — *La succession de Charles Garnier.* — Il a été donné lecture à l'Académie, dans sa séance du samedi 8 courant, des lettres des candidats au fauteuil de Charles Garnier. Ce sont, par ordre alphabétique : MM. Giraut, Guadet, Laloux, Moyaux, Paulin, Rouyer et Scellier de Gisots.

La section d'architecture présentera, le 15, la liste des candidats d'après le classement qu'elle aura fait, et l'élection aura lieu le samedi 22 octobre.

Concours pour l'Université de Berkeley. — A la même séance, M. Pascal a annoncé à l'Académie que l'école française d'architecture vient de remporter un grand succès à San Francisco.

Dans le concours ouvert pour la construction des bâtiments de l'Université de Berkeley, à San Francisco, les 11 architectes admis au concours définitif sont tous, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, anciens élèves des Beaux-Arts.

A ce concours avaient pris part des artistes de toutes les nations. Les noms des 11 architectes admis ne seront connus que plus tard.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LYON

BATIMENT ET INDUSTRIES DIVERSES

Les assemblées des électeurs patrons de la 2^e catégorie et des chefs d'ateliers, contremaîtres et ouvriers de la 1^e catégorie du Conseil de prud'hommes de Lyon (bâtiment et industries diverses), se réuniront aux époques et dans les locaux désignés ci-après, à l'effet de procéder, séparément, savoir :

2^e catégorie, patrons. — A la nomination : d'un prud'homme patron, en remplacement de M. Serclerat, démissionnaire (fin de mandat en 1899).

1^e catégorie, ouvriers. — A la nomination : d'un prud'homme ouvrier, en remplacement de M. Clausse, dont l'élection a été annulée (fin de mandat en 1902).

Les élections auront lieu au scrutin individuel dans chaque catégorie. Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin, et clos à 4 heures du soir. Trois membres du bureau, au moins, devront toujours être présents.

PATRONS (2^e catégorie). — *Réunion le jeudi 20 octobre 1898.* — 1^e bureau, siégeant au Palais du Commerce, à Lyon, salle des Conseils de prud'hommes (Bureau central). — Les II^e, III^e, et VI^e arrondissements de Lyon.

2^e bureau, siégeant à l'école de la Martinière, rue des Augustins, 9, à Lyon. — Les I^e, IV^e et V^e arrondissements.

OUVRIERS (1^e catégorie). — *Réunion le dimanche 16 octobre 1898.* — 1^e bureau, siégeant à l'école maternelle rue des Tables-Claudiennes, 2, à Lyon. — Les I^e et IV^e arrondissements.

2^e bureau, siégeant à la Mairie du V^e arrondissement de Lyon, place du Petit-Collège, 5, salle de la justice de paix (Bureau central). — Les II^e et V^e arrondissements.

3^e bureau, siégeant au groupe scolaire, grande rue de la Guillotière, 128, à Lyon. — Les III^e et VI^e arrondissements.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 28 septembre au 11 octobre.

Cabinet de M. B. BERNARD, route de Vienne, 74.

1^e Rue Saint-Gervais. — Mur de clôture, exhaussement pour servir de hangar. — 2^e Rue Saint-Gervais, angle de la route de Grenoble. — Construction d'un pavillon. — Propr., M. Grillet, grande rue de Monplaisir, 58.

Cabinet de M. L. CUMIN, route de Vénissieux, 51.

Avenue des Ponts, 202. — Maison de rapport. — Propr., M. Mille, chemin des Quatre-Maisons, 37.

Cabinet de M. CURNY, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 75. — Hôtel des Beaux-Arts. — Construction d'une marquise. — Propr., M. Lafond.

Cabinet de M. FANTON, 101, rue Duguesclin.

Rue du Musée. — Annexe à une construction édifiée rue du Musée. — Propr., M. Charcot, rue Crillon, 41.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 13 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Réfection du pavage en bois du pont Lafayette. Soumissionnaires : MM. Moulin, 11 p. 100. — Monin, 9 p. 100. — Desfaches, 1 p. 100. — Adjud., M. Anthelme Foraz, entrepreneur, 32, quai Saint-Antoine, 13 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 13 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Fournitures de fers, tôles, outils de cantonniers et de jardiniers et articles de quincaillerie nécessaires au service municipal de la Voirie pendant les années 1899, 1900, 1901 et 1902. L'importance de l'entreprise est évaluée approximativement à 2.000 fr. par an. Le cautionnement de garantie est fixé à 200 fr.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à l'hôtel de ville (5^e bureau).

Ardèche. — Dimanche 30 octobre, 2 h. — *Mairie du Cheylard.* — Travaux de distribution des eaux pour la ville du Cheylard. Montant des travaux, 48.896 fr. 43. A valoir, 6.403 fr. 57. Total, 55.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Jura. — Lundi 24 octobre, 11 h. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Geraize. Chemins vicinaux ordinaires n° 1 et 90, de Geraize à Saizenay et de Saizenay à Geraize. Construction entre les quatre chemins et la sortie du bois des Salins et Geraize. Montant des travaux, 2.050 fr. Cautionnement, 100 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 3 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^e lot. Saint-Amour. Remplacement des conduites des fontaines. Travaux évalués par le devis de M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier, à 17.699 fr. 02. — 2^e lot. Villevieux. Construction d'un chalet communal. Travaux évalués par le devis de M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier, à 17.660 fr. 85. — 3^e lot. Desnes. Construction de caniveaux pavés dans la rue Dessus. Travaux évalués par le devis de M. Lambert, agent-voyer cantonal à Bletterans, à 2.100 fr. 82. — 4^e lot. Lains. Réparations aux fontaines de la section de Lancette. Travaux évalués par le devis de M. Jeunet, agent-voyer cantonal à Saint-Julien, à 1.370 fr. — 5^e lot. Rosay. Réparations aux fontaines de la section de Graveleuse. Travaux évalués par le devis de M. Jas-seron, agent-voyer cantonal à Beaufort, à 373 fr. 28.

Nota. — Dans ces estimations ne sont pas compris les honoraires de l'auteur du projet et la somme à valoir pour travaux imprévus.

Visa, par l'auteur du projet, huit jours au moins avant l'adjudication.

Renseignements à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Savoie — Vendredi 21 octobre, 10 h. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Travaux communaux. Agrandissement de l'église de Brides-les-Bains. Montant des travaux à adjuger et détaillés au devis, 21.471 fr. 12. Somme à valoir pour travaux imprévus, 1.386 fr. 02. Honoraires de l'architecte (M. Dénarié), 1.142 fr. 86. Total, 24.000 fr. Cautionnement, 1.073 fr.

Renseignements au secrétariat de la sous-préfecture.

Ministère de la Guerre. — Mardi 25 octobre, 11 h. — *Hôtel de ville de Marseille.* — Génie militaire. Place de Marseille. Travaux d'adduction des eaux de la Durance au camp de Carpiagne.

Les personnes qui désireraient soumissionner trouveront tous les renseignements nécessaires au bureau du génie, 17, rue Fongate, à Marseille.

Ministère de la Guerre. — Samedi 5 novembre, 2 h. — *Hôtel de ville de Saint-Étienne.* — Artillerie. Manufacture nationale d'armes de Saint-Étienne. Entretien des couvertures des bâtiments pendant trois années, 1899, 1900 et 1901, évalué : 1^e pour l'entretien simple, pendant trois années, à 9.100 fr. 65 ; 2^e pour les parties neuves pendant le même temps à 41.211 fr. Ensemble, 50.311 fr. 65.

Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le lieutenant-colonel, directeur de la manufacture, avant le 31 octobre au soir, les pièces énumérées aux articles 5, 6 et 7 de la notice n° 2 annexée au cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans le bureau du capitaine chargé du service des bâtiments à la manufacture, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours, de 9 à 11 heures et de 2 à 5 heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Tout candidat à l'adjudication sera tenu de déposer, à titre de garantie, un cautionnement provisoire de 500 fr. L'adjudicataire sera tenu de fournir un cautionnement de la valeur de 2.500 fr.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
II^e ARRONDISSEMENT		
<i>Rue de la République, 68. Installation de magasin.</i>	M. Curieux, r. de la République, 39.	Menuiserie, M. Grimonet, rue Ney, 74 ; serrurerie, M. Gagneur, rue des Remparts d'Ainay, 18 ; plâtrerie-peinture, M. Gayetti, rue Saint-Dominique, 13.
III^e ARRONDISSEMENT		
<i>Quai Claude-Bernard, 24. Maison à loyer. M. Chaize, rue Franklin, 7.</i>	M. Porte, rue Paul Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. Chaize, rue Franklin, 7 ; charpente, MM. Bogey frères, rue Rabelais, 98 ; pierres de Villebois, M. Gat, à Montalieu (Isère) ; pierre blanche, M. Pomparat, rue Montgolfier, 43 ; menuiserie, MM. v. Darfeuille et Hatton, quai Fulchiron, 37. — <i>Intérieur.</i>
<i>Quai Claude-Bernard, 28. Maison. M. Chaize.</i>	M. Porte, rue Paul Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. Chaize, rue Franklin, 7 ; charpente, MM. Bogey frères, rue Rabelais, 98 ; pierre de Villebois, M. Gat, à Montalieu (Isère) ; pierre blanche, M. Pomparat, rue Montgolfier, 43. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue du Château Maison de rapport. MM. Nauche fr.</i>	M. Laurengou, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Bancel, 30. Exhaussement. M. Velisson.</i>	M. Laurengou, 10 cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Leduc, rue de Marseille, 39. — <i>Intérieur.</i>
<i>Montchat, groupe scolaire.</i>	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Canque, grande rue de Monplaisir, 133 ; ciments, M. Ellia, cours Vitton, 30 ; charpente, M. Janin, rue de Marseille, 37 ; menuiserie, M. Pansu, rue des Asperges, 21 ; serrurerie, M. Ziegler, rue Molière, 157 ; ferblanterie, M. Mallet, cours Gambetta, 37 ; plâtrerie, M. Calmel, rue de la Bourse, 8 ; asphalte, M. Drevet, cours Charlemagne, 54. — <i>Trav. intér. et construction de la loge du concierge.</i>
<i>Rue de Gerland, près de la rue Chevreul. Maison de rapport. M. Laurent.</i>	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Peyratoux, avenue de Saxe, 226 ; charpente, M. Eugène Comte, rue Béchervelin, 97 ; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 30. — <i>Travaux intérieurs.</i>
<i>Rue de Béarn. Groupe scol. de l'aven. des Ponts, agrandissement de l'école de filles. Préau couvert et ouvrage.</i>	Architecture municipale.	Maçonnerie, pierre de taille et ciments, M. Leduc, rue de Marseille, 39 ; charpente et menuiserie, M. Dumora, rue d'Amboise, 6 ; serrurerie, M. Gimond, rue Mercière, 30 ; plâtrerie, peinture et vitrerie, M. Bastien, place du Change, 2 ; ferblanterie, MM. Gaget, Pérignon et Cie, quai de l'Hôpital, 4. — <i>Galerie sur cour.</i>
<i>Route de Vienne, 106. Salle de fêtes, exhaussement sur bâtiment et dépendances. M. Roussey.</i>	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie, M. Boisdevesy, route de Vienne, 67 ; charpente, M. Allemand, route de Vienne, 156 ; menuiserie, MM. Boisdevesy et Blachon, chemin de Vénissieux, 73 ; peinture-plâtrerie, M. Gargat, chemin de Vénissieux, 92. — <i>Intérieurs</i>
<i>Rues de la Lône et Raulin. Maison. M. Ribard.</i>	M. Boistard, 5, rue Servient.	Terrassements, M. Champremier, rue de Marseille, 4 ; maçonnerie, M. Montpéroux, rue Croix-Jordan, 24. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rues de Vendôme, des Passants et Villéroy. M. Gay.</i>	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie, M. F. Gay, rue de l'Abondance, 25. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue Raulin, angle rue Méditerranée. Maison et ateliers. MM. Storck et Cie.</i>	M. E. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130 ; maçonnerie, M. Petavit, rue Boileau, 124 bis, charpente, MM. Sage frères, route de Genas, 82 ; serrurerie, M. Vital, rue de la Poulaillerie, 13. — <i>Couverture.</i>
<i>Rue Saint-Michel. Maison. M. Avon.</i>	M. E. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130 ; maçonnerie, M. Peyratoux, avenue de Saxe, 228 ; serrurerie, M. Vital, rue Poulaillerie, 13 ; menuiserie, M. Avon, passage Duguesclin, 13 ; charpente, M. Mally, chemin de Bellecombe, 100. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Rue Saint-Michel. Maison. M. Vital.</i>	M. Curny, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Mêmes entrepreneurs. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Rue Saint-Jérôme. Maison de rapport. M. Laurent.</i>	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Bouchet, rue Sébastien Gryphe, 147 ; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 6 ; pierre blanche, M. Burnet, rue Chevreul ; pierre dure, M. Vendret, à Porcieu-Amblagnieu (Isère) ; charpente, M. Eugène Comte, rue Béchervelin, 97. — <i>3^e étage.</i>
<i>Rue Cavenne, 20. Maison.</i>	M. Boistard, rue Servient, 5.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130 ; maçon., M. Gay, rue de l'Abondance, 25 ; charp., M. Mollo, rue des Tuilleries, 13 ; pierre tendre, M. Jammes, rue Dumoulin, 36 ; pierre dure, M. Vinard ; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 30 ; peinture-plâtrerie, M. Orlandi, rue des Trois-Pierres, 17. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Garibaldi, 261. Maison. M. Gayetti.</i>	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrass., M. Soly, c. Gambetta, 130 ; maç., M. Gouyon, c. de la Liberté, 33 ; peint., M. Gayetti, rue St-Dominique, 13 ; menuis., M. Neyton, rue Bossuet, 70 ; charp., M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — <i>Intérieur.</i>
<i>Avenue de Saxe, angle gr. rue de la Guillotière, M. D. Vial.</i>	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	M. Denis Vial, entrepreneur général, quai des Etroits, 7 ; menuiserie, MM. veuve Darfeuille et Hatton, quai Fulchiron, 37 ; charpente, M. Vadot, rue Garibaldi, 268 ; peinture-plâtrerie, M. Calmel, rue de la Bourse, 8. — <i>Intérieur.</i>
<i>Avenue de Saxe, 268-278. Neuf immeubles, dont quatre rue Sébastien Gryphe.</i>	M. Feuga, place des Célestins, 6.	Entrepreneur général, M. Cabestan, rue de la République, 64 ; charpente, M. Gagnieu, rue Bugeaud, 98 ; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 30 ; menuiserie, M. Lardon, rue Roquette, 16, et M. Vaysse. — <i>Intérieur.</i>
<i>Avenue de Saxe, r. Dunoir, rue Pierre-Corneille et rue Servient.</i>	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130 ; maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60. — <i>Maçonnerie des caves.</i>
<i>Avenue de Saxe, 231-233. Maisons.</i>	M. Thoubillon, rue P. Corneille, 119.	Maçonnerie, MM. Gay et Baynard, rue des Marronniers, 4.
<i>Avenue de Saxe, 294. Maison. M. Grillet.</i>	M. Delattre, rue Duquesne, 10.	Maçonnerie, MM. Duret et Marchand, rue Ferrandière, 36 ; charpente, MM. Bogey frères, rue Rabelais, 98 ; serrurerie, M. Gauthiers, rue Jean-de-Tournes, 13.
<i>Rue François-Garcin, 6. Maison à loyer. M. C...</i>	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Maç., MM. Tator frères, cours Gambetta, 60 ; charp., MM. Maire et Cloud, cours Lafayette, 241 ; ser., M. Gimond, rue Mercière, 30 ; pierre de Trept, M. Percherancier, rue Paul-Bert, 6 ; menuiserie, M. Graillat, rue de Condé, 9. — <i>3^e étage.</i>
<i>Rue Paul-Bert, 199. — Maison de rapport.</i>	M. Martinon, rue de Sèze, 119.	Maçonnerie, MM. Lebrut et Arnaud, entrepreneurs généraux, rue Parmentier, 40 ; charpente, M. Huguet, à Villeurbanne ; menuiserie, M. Champetier, à la Mouche ; plâtrerie peinture, M. J.-B. Tauty, chemin de la Viabert ; serrurerie, M. Dupont, rue Bossuet, 80. — <i>Couverture.</i>

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
Route de Vénissieux, 68-72. Maison de rapport. M. F. Duret, neveu.	M. Louis Cumin, route de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Jouhet, au Moulin-à-Vent; charpente, MM. Sage frères, route de Genas; menuiserie, M. Blachon, route de Vénissieux, 73; plâtrerie, M. Fougère, route de Vénissieux, 77; serrurerie, M. Archer, route de Vienne, 76; zinguerie, M. Faure, chemin de la Favorite, 18. — <i>Couverture</i> .
— Maison d'habitation, ateliers et entrepôts. M. Blachon.	M. Louis Cumin, route de Vénissieux, 51.	Mêmes entrepreneurs, sauf charpente, M. Blachon, route de Vénissieux, 73; zinguerie, M. Marron, route de Grenoble, 69. — <i>Couverture</i> .
— Maison d'habitation et dépendances. M. Cumin.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Couverture</i> .
— Maison de rapport. M. Massot.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Fondations</i> .
— Deux maisons de rapport et une petite maison de campagne. M. Jouhet.	M. Louis Cumin, route de Vénissieux, 51.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Fondations</i> .
— Habitation. M. Fougère.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Fondations</i> .
— Logements ouvriers. M. Duret.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Couverture</i> .
Avenue des Ponts, 261. Maison de rapport. M. Taraquois.	M. Louis Cumin, route de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Taraquois, avenue des Ponts; charpente, M. Guilliard, rue Bancel, 29, Lyon.
Rue Garibaldi, angle rue du Château. Maisons. M. Blaise et consorts Perreau.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81; pierre de Villebois, Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 6; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Couzon, M. Archez, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or; serrurerie, M. Paccard, place Bellecour, 21; charpente, MM. Grépat et Vadot. — 3 ^e étage.
Rue Cavenne et rue des Trois-Pierres.	M. Clermont, 17, rue Neuve.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Malterre, rue Dubois, 44.
Rue de Cronstadt. Maison d'habitat. M. Decourteix.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Entrepreneurs généraux, MM. Lavergne et Chatelaud. — <i>Fondations</i> .
Cours Gambetta, 85. Maison. M. Bolland.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Terrassements et maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; pierre de Villebois, Société la Fourmi, M. Doublier, directeur; pierre de Saint-Cyr, M. Renardon; serrurerie, MM. Martin et Masson, rue de Marseille, 6; charpente, M. Vadot, rue Garibaldi, 268. — 3 ^e étage.
Route de Grenoble, angle chemin Villion, Villa. M. Auguste Lumière.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Bigot et Baudin, rue Sully, 52; serrurerie, M. Gabarre; charpente, MM. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, M. Marron, à Monplaisir; chauffage à vapeur, M. Leau, cours Lafayette, 68; plâtrerie-peinture, M. Cesquino, à Monplaisir.
Rue Chaponnay, 18. Exhaussement. M. Lamarche.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Pierré Thomas, rue Chaponnay, 6. — <i>Ciments de façade</i> .
Cours de la Liberté, 43. Exhaussement. M. Grange.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Breton, rue Paul-Bert, 13. — <i>Intérieur</i> .
Rue Besson-Basse, 20. Villa. Mademoiselle X.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Lascaux, rue Paul-Bert, 10; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; zinguerie, M. Débat; carrelages, MM. Souchon et Gorini, quai des Brotteaux, 3. — <i>Intérieur</i> .
Rue Masséna, 83. Exhaussement. M. Lascaux.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Entrepreneur général, M. Lascaux, rue Paul-Bert, 10. — <i>Achèvement</i> .
Rues de l'Arquebuse et de la Villardière. Maison et entrepôt. M. Lascaux.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Entrepreneur général, M. Lascaux, rue Paul-Bert, 10. — <i>Intérieur</i> .
Rues de la Part-Dieu et François-Garcin. Maison. M. Guéraud.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Orliange, rue Villeroi, 30. — 2 ^e étage.
Rues Duguesclin et Dunoir. Maison. M. Achard.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Entrepreneur général, M. Achard, cours Lafayette, 167. — <i>Rez-de-chaussée</i> .
Rue Dunoir, 86. Maison. M. Legros.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Entrepreneur général, M. Legros. — <i>Fondations</i> .
Rue Moncey, 87. Maison. M ^e veuve Job.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Pichon jeune, rue Amédée-Bonnet, 7; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; serrurerie, M. Duport, rue Bossuet, 80. — <i>Rez-de-chaussée</i> .
Cours Henri. Maison. M. Thomas.	M. Monin, 172, c. de Villeurbanne.	Maçonnerie, M. Thomas, rue de la Gare, 23; charpente et menuiserie, M. Chat, cours Richard-Vilton, 69. — <i>Intérieur</i> .
Cours Henri, 87. Maison. M. Billon.	M. Corompt, p. r. Neuve-des-Ch., 2.	Maçonnerie, M. Ginet, cours Henri, 25; charpente, M. Pons, route de Genas, 53; serrurerie, M. Chambost, cours Henri, 51 bis; peinture-plâtrerie, M. Bonfanti, rue Julien.
Ve ARRONDISSEMENT		
Rue Berjon, 84. Entrepôts, logements d'employés et bureaux. Les fils de A. Deutsch, rue de Châteaudun, 50, Paris.	MM. Bouilhères et Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Foraz, 9, rue Saint-Côme; charpente, M. Gagœux, rue Bugeaud, 98; menuiserie, M. de Saint-Jean, 6, rue d'Enghien; peinture-plâtrerie, M. Gabbio, 11, rue Royale; serrurerie, M. Crosò, rue Nérard, 1. — <i>Couverture et aménagements intérieurs</i> .
Rue de la Pyramide, 94. Elévation d'un étage. M. C.	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	Maçonnerie, M. Villedieu, rue des Mouches, 19 bis; charpente, M. Morin, rue Vauban, 94.
Le Point-du-Jour. Villa. M. S...	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	Maçonnerie, M. Salmet, au Point-du-Jour; charpente et menuiserie, M. Larrat, chemin de l'Aqueduc-des-Mâsues, 2. — <i>Intérieur</i> .
VI^e ARRONDISSEMENT		
Rue Tête-d'Or, 51-53. Maison. M. F. Sautour et Pansu frères.	M. Court, 6, rue de la Barre.	Maçonnerie, M. Sautour; taille de pierre dure, M. Saint-Point, à Trept; charpente, M. Mally, chemin de Bellecombe, 100, et M. Paret, chemin de Sébastopol, 72; carrelages, MM. Souchon et Gorini, quai des Brotteaux, 3. — <i>Distribution</i> .

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
Rues Malesherbes et Mont-golfier. Maison de rapport. M. Clermont.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Fesstaud, rue Vauban, 81; pierre de Saint-Cyr, M. Morat-ur, à Saint-Fortunat; pierre de Villebois, Société des carrières de Villebois, M. Bouquet, directeur, rue de la Bourse, 6; pierre blanche, M. Barthélémy, rue Montgolfier, 43; ciments, M. Prudhomme; plâtrerie-peinture, M. Lesselier. — <i>Intérieur.</i>
Rue Vauban. Maison M. Chapeaux	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Maçonnerie, M. Pétavat, rue Boileau, 124 bis; charpente, M. Jacquignon, cours de Villeurbanne, 153; peinture-plâtrerie; M. Chapeaux, rue Malesherbes, 12; serrurerie, M. Brunard, grande rue de la Guillotière, 26; carrelages, MM. Souchon et Gorini, quai des Brotteaux, 3.
Avenue de Saxe et rue Vauban. Maison. M. Grange.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Maçonnerie, MM. Grange père et fils, rue Laurencin, 1; charpente, M. Jacquignon; peinture-plâtrerie, M. Chapeaux; serrurerie, M. Brunard. — <i>Intérieur.</i>
Avenue de Saxe. Maison. M. Buzzini.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Maçonnerie, M. Duchez, rue de Bonnel, 20; charpente, M. Jacquignon; serrurerie, M. Brunard. — <i>Intérieur.</i>
Avenue de Saxe et rue Fénelon. Maison. M. Vernon.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Maçonnerie, MM. Grange père et fils; charpente, M. Jacquignon; serrurerie, M. Brunard. — <i>Intérieur.</i>
Rue Fénelon. Maison. M. Chavannes.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Intérieur.</i>
Rue Fénelon. Maison. M. Jacquignon.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Intérieur.</i>
Rues P.-Corneille et Vauban. M. Bovagnat. Maison.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Intérieur.</i>
Rues P.-Corneille et Fénelon. Maison. M. Thévenet.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Maçonnerie, M. Boucaret, rue Stella, 3; charpente, M. Solviche; serrurerie, M. Neyret; menuiserie, M. Thévenet. — <i>Intérieur.</i>
Rue Pierre-Corneille. Maison.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Maçonnerie, MM. Grange père et fils, rue Laurencin, 1; charpente, M. Jacquignon, 153, cours de Villeurbanne; menuis., M. Delangle, rue Montgolfier, 46; serrur., M. Brunard, grande rue de la Guillotière, 26. — 1 ^{er} étage.
Rues Duguesclin et Tronchet, 3. Maison. MM. X.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Rez-de-chaussée.
Rue Ste-Geneviève. Maison de rapp. M. Mégemont.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	Maçonnerie, M. Rouchon; charpente, M. Doublier, cours Lafayette, 249; serrurerie, M. Maisant, rue Cuvier, 43. — 3 ^e étage.
Rue Ste-Geneviève. Maison de rapport. M. Martin.	M. Alex, rue Jean-de-Tournes, 8.	Maçonnerie, M. Rouchon; charpente, M. Doublier, cours Lafayette, 249; serrurerie, M. Maisant, rue Cuvier, 43. — <i>Intérieur.</i>
Rue Bossuet, 103. Maison de rapport. M. Temporel.	M. Pras, rue Vendôme, 10.	Maçonnerie. M. Pichon jeune, rue Amédée-Bonnet, 7; charpente, MM. Bogey frères, rue Rabelais, 98; serrurerie, M. Dupont, rue Bossuet, 80. — <i>Fondations.</i>
Rue Molière, 95. Ateliers. MM. Bickert frères.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Duchez, rue d' Bonnel, 20.
Rue Vendôme, 22. Maison. M. Cavad.		Maçonnerie, MM. Fausingue frères, rue Gilibert, 35; menuiserie, M. Cavad, rue Commandant-Faurax, 19, serrurerie, M. Farat, rue Tronchet, 26; charpente, M. Paret, cours de Villeurbanne, 134. — <i>Fondements.</i>
Rue Duguesclin, 115-117. Usine. M. Volland.	M. Delorme, avenue de Saxe, 137.	Maçonnerie, M. Geneste, cours du Midi, 9. — 3 ^e étage.
Rues Sully et du Musée. Maison et atelier. M. Louis Grobon père.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, MM. Gay et Bagnard, rue des Marronniers, 4; charpente, M. Débat, rue Bellecombe, 71.
Rue Malesherbes, 34, 36, 38. Maisons. MM. Chatain, Rogniat, Rouchon, Despeyroux.		Maçonnerie, M. Rouchon, quai de Retz, 27; plâtrerie-peinture, M. Tauty, rue Tronchet, 9. — <i>Fondations.</i>
Rue Godefroy, 23, 25, 27. Maison. MM. Corrompt, Thévenet.		Maçonnerie, M. Rouchon, quai de Retz, 27; charpente, M. Despeyroux, rue Vendôme, 259; plâtrerie-peinture, M. Tauty, rue Tronchet, 9. — <i>Fondations.</i>
Rue Tronchet, 35-37. Maison. M. Pétavat.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavat, rue Boileau, 124 bis. — 1 ^{er} étage.
Rue de Crillon, 43-45. Maison. M. Charcot.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, MM. Gay et Bagnard, rue des Marronniers, 4; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75. — <i>Fondations.</i>
Rue Montbernard, 54. Maison et atelier. M. Leblois.		Maçonnerie, MM. Jangot et Bonneton, rue Servient, 18; menuiserie, MM. Leblois et Bertrand, rue Rabelais, 93.
HORS LYON		
Villeurbanne, chemin de la Viabert. Mais. M. Cerisier.	M. Martinon, rue de Sèze, 119.	MM. Cerizier, entrepreneur général, 34, rue d'Inkermann; pierre de taille, Société Moine, à Trept; plâtrerie peinture, M. J.-B. Tauty, chemin de la Viabert; serrurerie, M. Dupont, rue Bossuet, 80. — <i>Intérieur.</i>
Villeurbanne, rue Sainte-Geneviève. Maison à loyer et bâtiment sur cour. M. Mégemont.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, MM. Rouchon et Desseave; charpente, M. Doublier, chemin de Sainte-Geneviève, 26; serrurerie, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin, 41; plâtrerie-peinture, M. Thibaud, rue Sain'e-Hélène, 19; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; charpente, M. Mally, chemin de Bellecombe, 100. — 3 ^e étage.
Villeurbanne, chemin S.-Antoine. M. Gabbio.	MM. Bouilhères et Danthon, 16, quai de Retz.	Maçonnerie, M. Taithe, chemin Villette, 79; charpente, M. Gabella, cours Vilton, prolongé, 129; menuiserie, M. Gerin. — <i>Couverture et aménagements.</i>
Villeurbanne, cours Vilton proli., angle cité Delasalle. Maison. M. Penelon.	M. F. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. Pénelon, rue Tête-d'Or, 28; serrurerie, M. Bernard, cours Lafayette prolongé, 36; pierre de Villebois, M. Percherancier, rue Paul-Bert, 6; pierre de Saint-Cyr, M. Renaudon, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or; charp., M. Gagnieu, r. Bugeaud, 98; plâtr., M. Bugon, c. d'Herbouville, 40. — <i>Distribution.</i>
Villeurbanne, cours Vilton prolongé. M. Neyton, rue Bossuet, 70.	M. F. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. Pénelon, rue Tête-d'Or; serrurerie, M. Chuzel, chemin de Baraban; pierre de Villebois, M. Percherancier, 6, rue Paul-Bert; pierre de Saint-Cyr, M. Renaudon, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or. — <i>Distribution.</i>
Villeurbanne, aven. Thiers. Maison. M. Chuzel.	M. Court, rue de la Barre, 6	M. Chuzel, entrepreneur général. — <i>Distribution.</i>
Villeurbanne, c. Lafayette prolongé, 55. Maison. M. Oddoux.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. Odjoux, avenue de Saxe, 280; ciments, M. Peyratoux, avenue de Saxe, 228; menuiserie, MM. Pansu, rue des Asperges, 21; serrurerie, M. Lernard, rue du Pensionnat, 30; plâtrerie, M. Battistolo, rue Saint-Joseph, 21; charpente, M. Euseme, cours de la République, 64. — <i>Charpente.</i>

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
Villeurbanne, rue Magenta, 65, Maison à loyer.	M. Durét, boul. des Brotteaux, 46.	Maçonnerie, M. Chatoux jeune, place Saint-Pothin, 3. — 2 ^e étage.
Villeurbanne, av. Thiers. Maison de rap. M. Bertrand.	M. Gressard, av. Thiers, 103.	Maçonnerie, M. Charles; menuiserie, M. Rourin; peinture-plâtrerie, M. Serre, avenue Joncière; ciments, M. Chapelon, rue Clos-Suiphon. — Intérieur.
Villeurbanne, avenue Piaton, 60.	M. Gressard, av. Thiers, 103.	Maçonnerie, MM. Toussaint et Bellegy, rue Charles-Lyonnet; plâtrerie-peinture, M. Pontiglio; menuiserie, M. Mermet, av. Joncière; charp., MM. Toussaint et Bellegy; serrur., M. Bayet, r. des Ecoles. — Intér.
Villeurbanne, rue Henri-Rolland.	M. Gressard, av. Thiers, 103.	Entrepreneurs généraux, MM. Toussaint et Bellegy, rue Charles-Lyonnet. — Maçonnerie en élévation.
Villeurbanne, av. Thiers. M. Boissier, c. Vitton, 89.	M. Curny, 351, rue Paul-Bert.	Maçonnerie, MM. Joly et Girondon, rue Magenta, 72; peinture et plâtrerie, M. Galmel, rue de la Bourse, 8. — Intérieur.
Villeurbanne, cours Lafayette prolongé, 103. M. Xt.	M. Nevière, chemin St-Antoine, 36.	Maçonnerie, MM. Leblanc frères, cours Henri, 74; charpente, M. Mally, chemin de Bellecombe, 100. — Intérieur.
Villeurbanne, r.J.-C Vivan. Exhaussem. M. Andrieux.	M. Martinor, rue de Sèze, 119.	Maçonnerie, M. Andrieux, rue Germain, 31; charpente, M. Cerizier, rue d'Inkermann, 34; pierre de taille, M. Percherancier, rue de Marseille, 42. — Couverture.
Villeurbanne, rue de la Rize. Entrepreneurs réun.	M. Zaremba, av. l'Archevêché, 2.	Maçonnerie, M. Capelat; menuiserie, M. Ribard, rue du Musée, 30. — Intérieur.
Villeurbanne, cours Vitton prohl., 51. Mais. M. Lobietti.	M. Court, rue de la Barre, 6.	Maçonnerie, M. Georges, cours Henri, 91; charpente, M. Comte, rue Béchevelin, 97; serrurerie, M. Roubellat, rue Palais-Grillet, 22; menuiserie, M. Lobietti, rue d'Aguesseau, 3.
Villeurbanne, cours Vitton prolongé. Maison de rapport. M. Lapinte.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Pichon jeune, rue Amédée-Bonnet, 7; charpente, M. Tourret, chemin de Bellecombe, 110; menuiserie, M. Pardon, rue Montgolfier, 19; peinture-plâtrerie, M. Serre, avenue Joncière, 8; serrurerie, MM. Guillaume et Dupuy, grande rue des Charpennes, 20. — Intérieur.
Villeurbanne, av. Thiers. Chant, et mais. M. Chauvel.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Pichon jeune, rue Amédée-Bonnet, 7; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95. — Fondations.
Vénissieux. Maison de rapport. M. Magand.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie, M. Petit, au Moulin-à-Vent; charpente, M. X...; menuiserie, M. X... Couverture.
Saint-Fons, rue Carnot. Maison M ^{me} V ^e Rostaing.	MM. Bouilhères et Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Pommerol, à Saint-Fons; charpente, M. Despeyroux fils; menuiserie, MM. Goguet frères; serrurerie, M. Pérol; plâtrerie, M. Rolando. — Intérieur.
Neuville-sur-Saône, près la gare. Maison. M. Brancio.	M. Fanton, rue Duquesclin, 101.	Maçonnerie, M. Guillon, à Neuville; charpente, MM. Desmary frères, à Neuville. — 2 ^e étage.
Charbonnières, le Meridien. 8 villas.	MM. Bouilhères et Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Vergnaud, charpente, M. Guérin; menuiserie, M. de Saint-Jean; serrurerie, M. Croso; plâtrerie, M. Délécratz; plomberie, MM. Varlouud et C ^e . — Intérieur et couverture.
Charbonnières. Pensionnat des Sœurs. Lavois.	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	Maçonnerie, M. Vergnaud; serrurerie, M. Mallet; charpente, M. Guérin. — Intérieur.
Caluire, 4 villas, Sté. civ. immob. de Caluire.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Entrepreneur général, M. Plancoulaine. — Intérieur et façade.
Cours. Hôtel particulier et dépendances, M. Chapon.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Maçonnerie, M. X.; charpente, M. Thomachot-Clairet à Cours; pierre de taille, M. Momessin, à Thizy. — Intérieur.
Cours, annexe château Poyat.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Entrepreneur général, M. Thomachot-Clairet, à Cours. — Intérieur.
Sainte-Foy-les-Lyon, villa. M. Bouniard.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Entrepreneur général, M. Plancoulaine. — Couverture.
Sainte-Foy-les-Lyon. Villa. M ^{me} v ^e Gisclon, St-Étienne.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. Vincent, à Sainte-Foy; charpente, M. Débat, rue Bellecombe, 43; serrurerie, M. C. Grobon, rue Vauban, 29; ciments, M. Jamot, r. Part-Dien, 84; couverture, MM. Pabion et Perraut, q. Pierre-Scize, 114. — Couverture.
Bourg-Argental (Loire). Maison d'hab. M. Jarrouss.	M. Bissuel, place Bellecour, 11.	Maçonnerie, MM. Murgues et Barralon; serrurerie, M. Coupat; charpente, M. Sabot; peinture, M. Deaberto; zinguerie, M. Miard. — Toiture.
Saint-Alban-de-Montbel (Savoie). Chât. du Perron.	M. Boistard, 5, rue Servient.	MM. Lyonne frères, maîtres maçons, à La Bridoire (Savoie); MM. Curtet frères, à Pont-de-Beauvoisin (Isère); zinguerie, M. Maillet, cours Gambetta, 37; menuiserie, MM. Marquis et Gerbelot, la Bridoire. — Intérieur.
Le Vernay (Rhône). Ecurie et remises. M. Touly.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Plancoulaine, à Caluire; charpente, M. Moreau, à Caluire; ferblanterie, M. Giraudon, à Caluire. — Fondations.
S.-Clair (Isère). Ec.d Frér.	M. Louis Cumin.	Entrepreneur général, M. Clamaron, maçon, à Saint-Prim. — Fondations.
Voissant (Isère). Château. M. G. Veyre.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 225.	Maçonnerie, M. A. Orlange, rue Villeroy, 30; ciments, M. Lachamps, rue Villeroy, 47; charpente, M. Gagnieux, rue Bugaud, 96; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 4; menuiserie, M. Duluisson, rue Paul-Bert, 90; plâtrerie et peinture, M. Gardelle jeune, rue Béchevelin, 47; zinguerie et plomberie, MM. Vivian, Clair et Marmonnier, rue de la Part-Dieu, 22; fumisterie, M. Jéry, rue de Marseille, 5.
Saint-Bueil (Isère). Maison d'habitation. M. A. Veyre.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 225.	Maçonnerie, M. A. Orlange, rue Villeroy, 30; ciments, M. Lachamps, rue Villeroy, 47; pierre de taille, M. Chailler, à Trept (Isère); charpente, M. Gagnieux, rue Bugeaud, 96. — 2 ^e étage.
St-Rambert-l'Ile-Barbe. Maison. M. Dumora.	MM. Bouilhères et Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Debay, grande rue de Caluire, 42; charpente et menuiserie, M. Dumora, rue d'Amboise, 6; serrurerie, M. Dumora, rue de la Préfecture, 1. — Intérieur.
Charly. Maison. Mademoiselle Durand.	MM. Bouilhères et Danthon.	Maçonnerie, M. Duvernay. — Couverture et aménagements.
Tassin. Monument Audras-Cathoïre.	M. Bissuel, place Bellecour, 11.	Sculpture, M. Chenevay, rue Vauban, 87.
Brussieux (Rhône). Agrandis. et restaur. de l'église.	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	Entrepreneur général, M. Fanguaud.
Heyrieu (Isère). Mairie et justice de paix.	M. Boistard, 5, rue Servient.	Entrepreneur général, M. Francou, maître maçon à Pusignan (Isère). — Fouilles.
Pont-de-Beauvoisin (Isère). Construction de tannerie.	MM. Comte et Lambert.	M. Mermoz.
Jallieu (Isère). Maison de rapport.	—	M. Benoit. — Rés-de-chaussée.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Lyon. — Compagnie des carrières de Ruoms (Ardèche). — Société ayant pour objet :

L'exploitation industrielle et commerciale de carrières de pierres calcaires situées à Ruoms, canton de Vallon, arrondissement de Largentière (Ardèche), et généralement de toutes autres carrières de calcaires, marbres ou autres minéraux, sises en France ou à l'étranger.

L'exploitation de toutes industries ou commerce comportant l'emploi ou l'usage de la pierre, du marbre ou des autres produits minéraux.

La participation dans toute exploitation de cette nature. Et généralement toute opération commerciale, industrielle ou financière se rapportant aux objets indiqués.

Siège social, 39, rue Paul-Chenavard. Durée 50 ans. Capital 150.000 francs divisé en 1500 actions de 100 francs.

Lyon. — Société anonyme des anciens établissements Audibert et Lavirotte. Siège social à Lyon, rue des Quatre-Maisons, 12. Industrie des voitures et appareils de transports automobiles, moteurs industriels et tous appareils mécaniques touchant ces industries. Durée 50 ans. Capital 1.200.000 francs en 2400 actions de 500 francs. 7 octobre.

SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Voici le tableau de la troupe du Grand-Théâtre pour la saison 1898-1899, sous la direction de M. Tournier :

Personnel administratif.

MM. Mirande, secrétaire général ; Fournier, caissier-comptable ; Blanc, contrôleur en chef.

MM. Maurice Streleski, régisseur général parlant au public ; Vauchet, régisseur de la scène, surveillant ; Mme Pintucci, maîtresse de ballet ; M. Perriche, régisseur de ballet ; M. Polydor, régisseur des chœurs.

M. Le Goff, peintre-décorateur ; costumes nouveaux de la maison Bosc.

Artistes du chant.

Ténors : MM. Ansaldi, Henderson, Sentenac, Deville, Barbary ; trial, Darquié ; Girod, coryphée.

Barytons : MM. Mondaud, Fuld, Hamaide.

Basses : MM. Sylvain, La Taste.

Coryphées : MM. A. Duvernet, Fourey, Delarue, Servel, Rebuffel, Perrier.

Soprani : Mmes Tournié, Mastio, Bessy, Pascal, Giolin.

Mezzo soprano : Mme Bonheur-Chais.

Dugazon : Mmes Corsetti, Véry, Streleski, Périsson, mère dugazon. Cadre des chœurs : 55 choristes.

Artistes de la danse.

Mmes Cerny, première danseuse noble ; Massoni, première danseuse demi-caractère ; Castilla, première danseuse travestie ; Lachassaigne, Colombo, Villa et Kleyer, secondes danseuses.

Corps de ballet : 36 danseuses et danseuses.

Personnel musical.

MM. Amalou, premier chef d'orchestre ; Micha et Couard, seconds chefs d'orchestre ; A. Georges, troisième chef, répétiteur : N..., directeur des fanfares de scène ; Forestier, pianiste accompagnateur.

teur, organiste ; Mme Monnier, pianiste accompagnatrice, chef de chant ; M. Potin, répétiteur des chœurs. Orchestre de 60 musiciens. — Solistes : MM. Jouët de Lanciduas, premier violon ; Georges, chef d'attaque des seconds violons ; Vanel, alto ; Ugo Bedetti et Pio Bedetti, violoncelles ; Gayraud, contrebasse ; Forestier, harpiste ; Ritter, flûte ; Bridet, hautbois ; Aubrespy, clarinette ; Gorron, clarinette-basse ; Teraire, basson ; Brin, cor (1^{er} pupitre) ; Schwentzer, cor (2^e pupitre) ; Lagrange, piston ; Brûlé, trompette ; Vigouroux, trombone ; Jenier, tuba.

Créations de la saison.

Thaïs, grand opéra en quatre actes, de Massenet, la *Vie de Bohème*, opéra-comique en quatre actes, de Puccini ; *Méphistophélès*, grand opéra en cinq actes, de Boito ; *Don Juan*, grand opéra en cinq actes, de Mozart ; *Renaud d'Arles*, grand opéra inédit en cinq actes, de MM. Desjoyaux et Fourcaud ; *Guernica*, opéra en quatre actes, de MM. Gaillard et Gheusi, musique de M. Paul Videl ; *Hensel et Gretel*, conte lyrique en trois actes, de Humperdinck ; la *Maledette*, ballet en deux actes, de MM. Paul Vidal et Gaillard.

Reprises : *Hamlet*, *Hérodiade*, le *Roi d'Ys*, etc., etc.

Il sera donné des matinées dans le courant de la saison.

Rien n'est changé aux conditions de l'abonnement et du prix des places, sauf pour les quatrièmes galeries que l'Administration municipale, conformément au vote du Conseil, a fixées à 75 centimes.

OUverture le 19 avec *Roméo et Juliette*.

Théâtre des Célestins. — Mardi 18 octobre, pour la première fois à Lyon, *Le Dindon*, comédie en 3 actes de G. Feydeau. Cette pièce qui fut créée au Palais-Royal eut un énorme succès. C'est un fou rire du commencement à la fin. En voici les principaux interprètes : MM. Hurteaux, Mousnier, Perret, Dubosc, etc., Mmes Cavell, Billon, Deylia, etc. Les artistes sont dignes de la pièce. Aussi chaque soir verrons-nous, à la sortie du théâtre, beaucoup de gens rire encore des scènes désolantes qu'ils auront vues. On commencera par un petit acte du même auteur : *Amour et Piano*.

Casino des Arts — Mme Andrée Philippe des Ambassadeurs, et les Donald, acrobates-gymnastes, créateurs de l'exercice des Chaines d'Argent. M. Vasser. Deux divertissements de Vigneau : *Ecrans Roses* et *Les Enjoleuses*.

Scala-Bouffes. — Les Maisanos, clowns excentriques. Représentation de *Petit Bob*.

Eldorado, 33, cours Gambetta. — La troupe Jacopi dans leurs exercices de force, d'adresse, d'équilibre et de Jonglerie. Amelet, Mme Adèle Verly, des Ambassadeurs. Prochainement Paola del Monte, la rivale de la Belle Otéro, et le ballet Cluzeau, composé de 12 danseuses.

Le Chatelain de Bretigny, pièce à grand spectacle.

Très applaudi Courvil dans *l'Ouvrier* et Milhès dans *Le Poichard Lyonnais* et *A La Croix-Rousse* du répertoire de l'Eldorado.

La Photographie des couleurs, 1, rue de la République, près du Grand-Théâtre.

Les nouvelles exhibitions de MM. Lumière frères, de photographies en couleurs, obtiennent toutes les faveurs du public. Elles sont visibles tous les jours de 10 heures à midi et de 1 heure à 6 heures. — Le soir, la photographie animée par le Cinématographe.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 18565

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Monchat, station Cours Eugenie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à **Givors** (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernis pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. Ragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Graviers, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, q. ai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère) ; du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Freydier-Gouy) ; Chaux des Bartières (Drôme).

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon. Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris ; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtrières du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay ; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRERES, fabricants à la Tou-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées, Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay ; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE

16-18 20, rue de la Claire LYON VAISE

La Revue Bi-Mensuelle

DES

TIRAGES FINANCIERS

Paraissant le 12 et le 25 de chaque mois

FRANCE

Par an : 2 fr.

Publiant tous les Tirages

de Valeurs à Lots

ÉTRANGER

Par an : 3 fr.

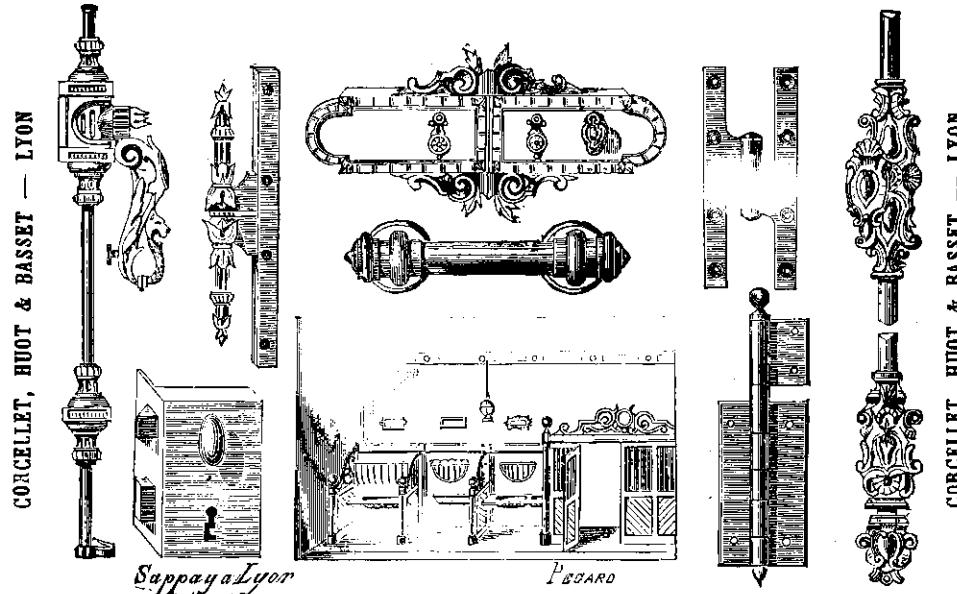
ET REPRODUISANT PÉRIODIQUEMENT LA LISTE DES LOTS NON RÉCLAMÉS

PRIX DU NUMÉRO : **10 CENTIMES**

Pour les Abonnements s'adresser :

AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE

12, rue Confort. — LYON



VICTOR DUPRÉ
69, Rue Tronchet, Lyon

Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes. — Fourniture de Lames et Bâtons
Réparations à Prix très réduits

VENTE DE STORES ORDINAIRES ET FANTAISIE
A 2 francs le mètre carré, tout posé.

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE. — PRIX EXCEPTIONNEL DE BON MARCHÉ

Matériaux de Construction
D'OCCASION

ALBERT & C^{IE}

CONCESSIONNAIRES

De la Démolition du Quartier Grôlée

CHOIX CONSIDÉRABLE DE

Portes, Fenêtres, Bois de Charpente,
Boiseries, Cheminées, etc.

PIERRES DE TAILLE

De toutes Provenances

TAILLÉES A LA DEMANDE

CHANTIERS ET ENTREPÔTS

9, Place de l'Abondance,
et rues Duguesclin, du
Pensionnat, de l'Abondance.

LYON-GUILLOTIÈRE

Côtes Bretonnes

Le dernier numéro paru de

FRANCE-ALBUM (N^o 51)

Contient des Vues pittoresques
et des Plages variées qui s'étendent de

Douarnenez à Concarneau, Penmarch,
La Baie des Trépassés,
Audierne, le Raz de Sein, etc., etc.

LE FASCICULE : 50 Centimes

Franco-Poste : **60**

EN VENTE

AGENCE FOURNIER

14, Rue Confort, 14

— **LYON** —